

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

OBJET:

Instructions.

ASTRIDA



13300

Astrida, le 16 septembre 1950.-

Ku Mutwale

Nzaramba - Rwitsi bagura  
Gashugi - Kayihura  
Rusagara - Rubaremara  
Gitambaro - Chef Birikumzira.

Ndakumenyesha ko Muganga RUBINSZTEJN ashaka ko ujya umubgira vuba indwara zadutse mu gihugu cyawe, cyane cyane mugiga. Kandi n'ujya kubimubgira ujye uvuga n'uburyo zifata abantu.

Arashaka ko ujya uhakesha abarwayi bagifatwa/gupimwa no kuvurwa. Kandi n'ubona ko guhekwa mu ngobyi bidashobotse ujye utuma kuli muganga yohereze imodoka ize ibatwara.

Uko gusobanura neza uburyo izo ndwara zifata abantu bizaha muganga uburyo bgo gutanga imiti yazo n'inshinge. Gutabaza muganga utabanje kubigira uko indwara yateye n'uburyo ifata abantu, ashobora kubihorera bigacira aho.

L'Administrateur Chef de Territoire,  
I. REISDORFF,

# Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N° 92/E

N°

Astrida

le 28 Août 1950.-

den

Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
In het antwoord vermelden: nummer en datum

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19  
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

VOORWERP:

Déclaration maladies  
épidémiques.-

j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien informer les autorités indigènes du territoire sur la manière de procéder la plus efficace en cas d'éclosion des affections épidémiques graves pour éviter une perte de temps et une extension des épidémies:

- 1) Aviser directement le service médical le plus tôt possible sur toute affection épidémique et plus spécialement la méningite, en donnant tous les détails utiles.
- 2) Amener le plus tôt possible quelques malades à l'hôpital d'Astrida pour examen, diagnostic de l'affection et traitement.
- 3) Si le transport par hamac s'avère difficile faire appel à l'ambulance d'Astrida qui ira chercher les malades.

Il est impossible de prendre les mesures nécessaires, comme vaccination massive de la population sans avoir fixé au préalable et avec certitude le diagnostic précis de l'affection épidémique en cause et toutes les demandes de vaccination pour la méningite de la part des autorités indigènes qui ne se conforment pas à ces instructions sont injustifiées, et seront classées sans suite.-

Le Médecin de Secteur, Dr. RUBINSZTEJN, W

Monsieur l'Administrateur ~~ix~~  
Chef du Territoire de & à

A S T R I D A

Prière de vouloir bien aviser le S/chef BIRIKUNZIRA de la Colline MUYAGA Province de Busanza sur le contenu de la présente en réponse à sa lettre

# Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N° 92/E  
N°

Astrida, le 20 août 1950.  
den

Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
In het antwoord vermelden: nummer en datum

Réponse au n°  
Antwoord op n°

du  
van 19

ANNEXE  
Bijlage

OBJET:  
VOORWERP:

Déclaration maladies  
épidémiques.-

*Commission de San. Coll. S. P.*  
*P. P. de J. M. H. J.*

Monsieur l'Administrateur,

j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien informer les autorités indigènes du territoire sur la manière de procéder la plus efficace en cas d'éclosion des affections épidémiques graves pour éviter une perte de temps et une extension des épidémies:

- 1) Aviser directement le service médical le plus tôt possible sur toute affection épidémique et plus spécialement la méningite, en donnant tous détails utiles.
- 2) Amener le plus tôt possible quelques malades à l'hôpital d'Astrida pour examen, diagnostic de l'affection et traitement.
- 3) Si le transport par hamac s'avère difficile faire appel à l'ambulance d'Astrida qui ira chercher les malades.

Il est impossible de prendre les mesures nécessaires, comme vaccination massive de la population sans avoir fixé au préalable et avec certitude le diagnostic précis de l'affection épidémique en cause et toutes les demandes de vaccination pour la méningite de la part des autorités indigènes qui ne se conforment pas à ces instructions sont injustifiées et seront classées sans suite.-

Le Médecin de Secteur, Dr. RULINSZTEJN, W

Monsieur l'Administrateur ~~XX~~  
Chef du Territoire de & à

A S T R I D A  
=====

Prière de vouloir bien aviser le S/chef BIRIKUNZIRA de la Colline MUYAGA Province de Busanza sur le contenu de la présente en réponse à sa lettre